



## **Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail pour la branche Infrastructure de réseau**

**Prorogation du 26 novembre 2019**

---

*Le Conseil fédéral suisse  
arrête:*

I

La durée de validité des arrêtés du Conseil fédéral du 20 août 2018 et du 12 décembre 2018<sup>1</sup>, qui étendent la convention collective de travail pour la branche Infrastructure de réseau, est prorogée.

II

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a effet jusqu'au 31 décembre 2022.

26 novembre 2019

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

<sup>1</sup> FF 2018 5261 7761

